

Compte-rendu du conseil d'école n°2

mardi 9 mars 2021

Présents :

- M. Farge, directeur de l'école
- Mme Allain, adjointe
- M. Batigne, maire
- Mme Carrière, mairie
- Mme Pull, Directrice multi-sites ALP SLA
- Mme Héliès, parent d'élèves élue

Excusés (notamment au titre du protocole sanitaire) :

- M. Marin, Inspecteur de l'Education Nationale
- Mme Delon, adjointe
- Mme Ollier, adjointe
- Mme Puigserver, adjointe
- Mme Lepresle, parent d'élèves élue
- Mme Marquier, parent d'élèves élue
- Mme Méric, parent d'élèves élue
- Mme Silvestre, parent d'élèves élue
- Mme Biscaye, parent d'élèves élue

La séance de ce second conseil d'école est ouverte à 18h.

1. Rappel du règlement du Conseil d'école / Cadre sanitaire

Le directeur rappelle les principales attributions du conseil. Dans le cadre de l'application stricte du protocole en vigueur nous ne pouvons accueillir plus de 6 personnes durant ce conseil d'école. De fait, plusieurs réunions préparatoires, avec les parents d'élèves élus, avec le SLA et avec l'équipe enseignante ont été menées en amont de cette réunion.

Une rencontre avec la mairie, dans le cadre plus spécifique de la question des locaux a aussi eu lieu ce mardi 9 mars en amont du conseil d'école.

2. Organisation pédagogique et effectifs

Le directeur indique que les inscriptions pour l'année scolaire 2021/2022 sont ouvertes. Les enfants nés en 2018 feront leur rentrée en PS l'année prochaine.

L'organisation pédagogique n'est pas encore définie et dépendra du nombre d'enfants qui rejoignent l'école l'an prochain, c'est pourquoi, il serait intéressant que les inscriptions puissent se faire avant la fin mai afin qu'elle puisse être étudiée au dernier conseil d'école du mois de juin.

Une réunion d'information à destination des familles des enfants entrant en PS aura lieu le **mardi 8 juin de 17h à 18h** à l'école. Les dates de visite des enfants de 2018 à l'école, si celles-ci venaient à être autorisées, accompagnés par les professionnels responsables de leur garde, n'ont pas encore été fixées.

Nous avons constaté une augmentation des effectifs au cours de l'année. Avec le départ de 17 CM2 et l'arrivée d'un nombre sensiblement identique de PS à la rentrée prochaine, les effectifs devraient rester stables ou en légère augmentation.

La sectorisation des collèges a été arrêtée pour l'année scolaire 2021/2022 et les élèves de Saint-Michel de Lanès ont toujours le collège Jules Ferry comme établissement de secteur.

3. Situation sanitaire

Le directeur indique que la Foire aux questions concernant la crise sanitaire est régulièrement mise à jour. Elle peut être retrouvée sur le site du ministère de l'éducation nationale. Les principaux changements sont notifiés aux familles par le directeur de l'école via une communication mail.

La situation sanitaire au sein de l'école reste maîtrisée avec une très faible quantité de cas constatés à ce jour. Aucune chaîne de contamination n'a été constatée au sein de l'établissement. Celles-ci restent à ce jour extrascolaires.

Concernant les masques des enfants, un don de masque permet à l'école d'avoir un stock d'avance afin de palier aux oublis des élèves notamment. Si les quantités venaient à manquer, l'éducation nationale serait sollicitée ainsi que la mairie qui a proposé son appui en cas de besoin.

Nous rappelons que les enfants doivent être équipés de masque ayant une capacité de filtration supérieure à 90%. De fait les masques artisanaux sont à proscrire. Nous constatons une baisse conséquente de leur utilisation mais nous ne sommes pas habilités à juger de la validité de tel ou tel masque. Leur utilisation repose donc sur la responsabilité des familles.

Concernant le non brassage des élèves, le directeur rappelle que plusieurs mesures sont en application au sein de l'école :

- Récréations séparées
- Circulation dans le bâtiment adaptée afin d'éviter que les groupes ne se croisent
- Sieste des PS et des MS dans deux pièces différentes

Concernant les ateliers en maternelle, du fait de la sieste des PS et de celle des MS dans deux lieux distincts, les deux maîtresses sont amenées à travailler ensemble l'après-midi mais :

- Les GS de Mme Ollier ne les rejoignent pas
- Les élèves des deux classes évoluent dans deux espaces différents avec du matériel qui leur est dévolu.

La question est évoquée du fait qu'en cas d'apparition d'un cas chez un enfant de maternelle, tous ses camarades sont considérés comme cas contact et de fait, il y a fermeture de la classe. Les services compétents jugeront des mesures nécessaires à adopter si ce cas venait à se présenter mais l'organisation choisie, avec les moyens mis à disposition, semble être, aux yeux de l'équipe enseignante, celle permettant de coller au mieux aux besoins des élèves tout en limitant au maximum les interactions.

Concernant d'éventuelles opérations de testing au sein de l'école, aucune information en ce sens ne nous a été directement communiquée. Les informations de la FAQ sont les suivantes :

Les écoles et établissements scolaires restant ouverts, des mesures de dépistage sont proposées aux personnels et élèves, après accord des responsables légaux, dans les établissements scolaires des premier et second degrés, publics et privés sous contrat.

Le déploiement des tests antigéniques vise, au-delà des personnes contact à risque identifiées dans le cas du contact-tracing (et qui doivent impérativement quitter les établissements scolaires, s'isoler et réaliser des tests en dehors des établissements scolaires), à offrir aux personnels et élèves la possibilité de réaliser un test antigénique s'ils le souhaitent dans ou à proximité immédiate de l'école ou de l'établissement. Ce dispositif est complémentaire au contact-tracing et permet d'identifier dans les meilleurs délais d'éventuels cas positifs au-delà des personnes contact à risque afin d'améliorer la surveillance dans notre périmètre. Tous les personnels exerçant dans l'école ou l'établissement scolaire (quel que soit leur employeur) peuvent bénéficier des tests.

La doctrine de déploiement des tests repose sur 3 schémas exposés ci-dessous :

- 1. L'offre de tests antigéniques est systématiquement déployée en complément du contact-tracing dès l'apparition de 3 cas confirmés dans une école ou un établissement scolaire sur une période de 7 jours. Dans cette hypothèse tous les personnels ainsi que les lycéens et collégiens (avec accord des responsables légaux pour les mineurs) non identifiés personne contact à risque se verront offrir la possibilité de réaliser un test antigénique.*
- 2. Afin de renforcer la surveillance du milieu scolaire des opérations de test seront déployées de manière prioritaire (pour les personnels, les lycéens et les collégiens) dans les écoles et établissements scolaires situés dans des zones où le virus circule activement. La priorisation des zones est issue d'un dialogue entre les recteurs et les ARS.*
- 3. Dans le cadre de la stratégie de maîtrise de la diffusion des variantes du SARS-CoV-2, sur avis des ARS, des campagnes de tests systématiques (antigéniques ou RT-PCR selon les instructions des autorités sanitaires) seront mises en place en cas de suspicion de présence d'un variant parmi les personnels, les élèves ou leurs proches. Outre les personnels, les collégiens et les lycéens, les écoliers de plus de 6 ans pourront, si l'ARS le préconise, bénéficier également de ces tests (avec autorisation des responsables légaux).*

*En complément des tests RT-PCR proposés aux personnels de l'éducation nationale et des tests antigéniques proposés aux élèves de tous les niveaux, **des tests salivaires sont proposés depuis le retour des vacances d'hiver aux élèves des écoles maternelles et élémentaires**, pour qui les tests nasopharyngés peuvent être plus difficiles. Avec une montée en charge progressive, **un objectif de 300 000 tests salivaires par semaine est prévu à la mi-mars.***

Il semblerait que dans un premier temps, deux types d'établissements sont sélectionnés : ceux où le virus circule de manière importante et des établissements "tests". Les tests salivaires à l'école ne sont pas obligatoires. Les parents seront informés et ils doivent donner leur accord. La question des tests salivaires n'a pas encore été abordée dans la FAQ mise à notre disposition.

Mme Pull indique que le protocole sanitaire a sensiblement évolué avec l'augmentation de la distance entre les groupes au moment du repas (2 mètres). Les groupes classe sont respectés afin d'éviter le brassage.

4. Projet d'école : constat, objectifs et actions

* Dans le cadre du PEAC et donc plus largement du projet d'école, l'année scolaire 2020/2021 reprend une partie du projet de l'an dernier en collaboration avec l'école de musique.

L'objectif final initial était la réalisation d'un spectacle musical sur le thème de l'Histoire du Rock, celui-ci a été revu et nous nous orientons vers l'enregistrement d'un CD.

5. Plan Particulier de Mise en Sureté

Un PPMS intrusion a été mené sur la période 1 sans difficultés. la question de l'organisation d'un PPMS confinement selon le plan d'organisation prévu se pose dans le contexte épidémiologique actuel. De fait une réflexion sur des adaptations à mettre en place est en cours.

6. Liaison et organisation du temps périscolaire

Suite au courrier qui vous a été adressé, nous rappelons qu'il est indispensable de prévenir l'école et le SLA (Mme Pull et ou Mme Grèzes) en cas de changement dans l'organisation et la nécessité d'accueil de vos enfants. Un personnel du SLA a été mis à disposition pour accompagner la sortie des élèves et permettre une vigilance accrue mais la sécurité de vos enfants passe avant tout par une information claire et partagée en amont de ces temps là.

7. Bilan financier de la coopérative scolaire, actions de la coopérative

Bilan coopérative : + 7499,92 euros au 21 février 2021 sous réserve des opérations en cours. Il est évident que ce montant tient au fait que les actions sont actuellement suspendues. Nous espérons pouvoir redéployer ces sommes dans des projets conséquents dès que la situation sanitaire nous le permettra.

* Le spectacle de fin d'année, la kermesse et le repas sont suspendus à l'évolution de la situation sanitaire. Nous ne travaillons pas actuellement en ce sens du fait des incertitudes trop importantes qu'il reste à lever. La forme que pourront prendre ces éventuelles festivités de fin d'année devra être débattue dans des délais courts d'ici à la fin de l'année.

8. Vie de l'école

Nous constatons une recrudescence de déjections animales dans la cour de l'école. Nous prévenons la mairie qui intervient, mais la question de ces chats errants reste problématique.

Le ménage de la classe de Mme Allain est actuellement effectué le matin. Cela ne pose pas de problème et nous proposons que cette organisation soit pérennisée. La mairie ne s'y oppose pas.

9. Travaux et équipement

* Agrandissement de l'école. Le directeur lit le courrier adressé en mairie.

L'Algeco ne permet pas l'accueil de groupes en son sein du fait du caractère bruyant de la structure.

Dans le cas du remplacement de l'Algeco par une structure en dur, la restitution de la salle de classe occupée par le SLA à l'école est primordiale pour l'équipe enseignante. En effet, en y installant la classe de Mme Herbet, les 2 classes de maternelle bénéficieraient d'une salle commune

donnant sur leur classe permettant les fonctions de salle d'atelier contigüe à la classe mais aussi celle de salle de sieste.

Ainsi, les services périscolaires bénéficierait, avec ce nouveau lieu, d'une salle indépendante, avec, potentiellement, une entrée dédiée.

Dans le cas du remplacement de l'Algeco par une structure en dur, et l'ajout d'une salle au niveau supérieur donnant sur le couloir existant, nous pourrions couvrir l'éventualité d'une expansion démographique et donc l'ouverture d'une classe supplémentaire à l'horizon de quelques années.

Dans cette hypothèse là, la nouvelle salle servirait de salle des maîtres et pourrait aussi, en étant cloisonnée, servir de bureau de direction. Mme Puigserver (classe de CE2/CM1) migrerait alors vers la salle des maîtres, permettant l'installation d'un espace commun aux classes de l'étage pouvant servir de salle d'atelier pour des activités artistiques, informatiques ou à l'installation d'une bibliothèque commune aux plus grands. Le jour d'une ouverture, cette salle serait réquisitionnée pour accueillir la nouvelle classe.

Le problème de la sieste durant la période de travaux devra être abordé.

* Renouvellement du parc informatique dans le cadre du plan de relance.

Le dossier sera déposé avant le 31 mars pour un renouvellement des unités centrales et des vidéoprojecteurs de l'école.

* Prise en charge des problèmes d'infiltration d'eau au RDC.

Des infiltrations d'eau ont été constatés au niveau de la classe de Mme Ollier. Les dégâts ont été constatés et une intervention sera ensuite programmée.

Le projet de réhabilitation de la salle des fêtes est aussi sur la table à l'horizon 2022/2023. Cette salle conservera son habilitation à accueillir des spectacles, permettant à l'école d'envisager son utilisation dans ce cadre là.

A Salles sur l'Hers, le 9 mars 2021

David Farge, directeur,
président du conseil d'école

Florence Allain
secrétaire au conseil d'école